

Commune de Tressange

Département de la Moselle / Arrondissement de Thionville-Ouest



Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du 11 Mai 2021 – 18 h 30

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

Membres présents : Pascal FOUQUET, Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Sophie GRZELAK, Anthony SARTORI, adjoints,
Michel D'AMORE, Claire DANDA, Sylvain JACQUE, Sarah MALINOWSKY, Sophie RIGHETTI, Pierre WAGNER, Jean-Paul WEBER, conseillers municipaux

Membres absents excusés : Joëlle FRIEDRICH, Aurélie GUILHEM, Sandrine HELES, Philippe MOURAUX, Rémi SCHaedgen, Virginie TOTH, conseillers municipaux

Procuration : /

Convocation du 05/05/2021 – Affichée le 05/05/2021

Assistait à la réunion avec voix non délibérative : Laurent SACCHET, conseiller municipal suppléant.

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.

1. VENTE D'UNE PARCELLE A BATIR DANS LE LOTTISSEMENT « LES ARBRISSEAUX IV »

Le Conseil Municipal décide de vendre, aux conditions précédemment arrêtées, le lot n° 58, d'une contenance de 5a 86ca, dans le lotissement « Les Arbrisseaux IV ».

Cette parcelle constitue la dernière à vendre dans le lotissement

2. VENTE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal décide de vendre à la Société HEIDI INVEST FRANCE, aux conditions établies dans le compromis de vente conclu à cet effet, le bâtiment ayant abrité l'ancienne bibliothèque, rue Maud'huy à TRESSANGE, en vue d'y installer une micro-crèche.

3. VENTE DU TERRAIN AYANT SERVI D'EMPRISE A L'ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE DE TRESSANGE

Le Conseil Municipal décide de vendre, aux conditions établies dans le compromis de vente conclu à cet effet, l'emprise du terrain et des bâtiments ayant abrité l'ancienne école primaire de TRESSANGE.

Ce terrain est destiné à la construction de pavillons par un promoteur privé.

4. LOCATION DE 6 LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide de louer, aux conditions en vigueur, à la date du 01/06/2021, les 6 logements communaux, désignés ci-après :

- 1 logement sis 4 rue de l'Eglise à TRESSANGE,
- 1 logement sis à l'étage du 42 rue Claude Le Lorrain à BURE,
- 4 logements sis au rez de chaussée du 42 rue Claude Le Lorrain à BURE (nouvellement aménagés).

5. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer avec le Département de la Moselle, la convention relative à la gestion et à l'entretien des Routes Départementales.

Cette convention précise notamment les rôles respectifs du Département et de la Commune en matière d'entretien et d'exploitation des R.D., en et hors agglomération.

6. REGLEMENT DU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

Sur proposition de la Commission Communale ad hoc, le Conseil Municipal décide d'appliquer le nouveau règlement du concours des maisons fleuries.

Les nouvelles dispositions permettent d'améliorer les conditions d'éligibilité au classement ainsi qu'aux récompenses offertes aux participants.

7. MODIFICATION DES CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES DE L'EGLISE DE LA CONFESION D'AUGSBOURG D'ALSACE ET DE MOSELLE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Moselle (EPCAAL) tel que défini dans la lettre de Monsieur le Préfet de la Moselle en date du 13 Avril 2021.

8. TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

- Pose par la Communauté d'Agglomération, de glissières de sécurité le long de la R.D. 59 et la piste cyclable entre Tressange et Bure
- Réfection complète du gazon synthétique du City-Stade de Bure
- Pose d'un ralentisseur sur la R.D. 59 à la sortie de Bure, vers Nondkeil (Rue Claude Kogan)
- Voirie définitive du lotissement « Les Arbrisseaux IV » (procédure contentieuse en cours). Le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice si nécessaire.
- Aménagement – Extension de la Mairie – Dossier en cours de finalisation
- Projet de réhabilitation de la salle des sports. Dossier en cours d'étude par MATEC

9. RENTREE SCOLAIRE 2021

Le Conseil Municipal prend acte des inscriptions enregistrées au groupe scolaire pour la rentrée 2021/2022 (256 élèves). Tenant compte de l'évolution probable des effectifs pour les rentrées 2022 et 2023, le Conseil Municipal se voit dans l'impossibilité, en raison de la configuration des locaux, d'accepter les inscriptions des élèves des communes extérieures dès la rentrée 2021.

10. MOUVEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal prend acte du mouvement du personnel, consécutif au départ en retraite de plusieurs agents. Les effectifs prévisionnels au 01/09/2021, s'établissent comme suit :

- 2 adjoints administratifs
- 4 adjoints d'animation
- 9 adjoints techniques
- 1 adjoint du patrimoine
- 1 apprentie

11. REGLEMENT ET TARIFS « CLUB ADOS »

Le Conseil Municipal prend acte avec satisfaction de la création d'un club Ados réservé aux jeunes de 11 à 15 ans. Ce projet est réalisé par la Commune (gestion par le Périscolaire) en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement (FOL) de la Moselle et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal accepte le Règlement Intérieur et fixe les tarifs qui seront appliqués pour la fréquentation du Club « Ados ».

12. AVENANTS AU MARCHE « MAITRISE D'ŒUVRE » DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT – EXTENSION DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer avec l'Architecte, les Avenants n° 1 et n° 2 concernant les travaux supplémentaires à réaliser pour l'aménagement – extension de la Mairie.

13. COULEE VERTE – LOCATION DE TERRAINS

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande formulée par la majorité des riverains de la rue des Merisiers souhaitant louer une parcelle de terrain d'environ 1 are, à l'extrémité de leur propriété.

Ces parcelles étant incluses dans l'emprise de la coulée verte reliant la rue de la Forêt à la rue des Lauriers, leur location, à titre précaire et révocable, sera soumise au respect de règles strictes qui figureront dans les autorisations qui seront délivrées.

Le coût de location est fixé à 15 € par an.

14. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE

- Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain en friche, rue du Stillenberg à Bure. Avis défavorable au motif de la constitution d'une réserve foncière communale dans le secteur.
- Recouvrement auprès d'un tiers, de travaux lui incombeant, réalisés par la Commune.
- Report au 1^{er} Juillet 2021 de la mise en œuvre de la compétence PLU.
- Situation des loyers impayés dans les logements communaux.
- Fête des Mères 2021 – Près de 800 mamans se verront remettre un présent offert par la Municipalité avec un poème écrit par les élèves de la classe de Mme MARANO.
- Lettre de remerciements (phénomène rare pour être souligné) envoyée par une association bénéficiaire d'une subvention communale.
- Organisation des élections régionales et départementales des 20 et 27 Juin prochains.

Séance levée à 20h30

Prochaine séance du Conseil Municipal : Jeudi 1^{er} Juillet 2021 - 18h30

TRESSANGE, le 17 Mai 2021
Le Maire,

Denis SCHITZ

